

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M. 3464 — Kesko/ICA/JV)**

(2004/C 256/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 8 octobre 2004, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil (⁽¹⁾), par lequel les entreprises Kesko Food Ltd. («Kesko», Finlande), appartenant au groupe Kesko (Finlande) et ICA Baltic AB («ICA», Suède) appartenant au groupe ICA (Suède) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, par achat d'actions, le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune (la «JV»).

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- pour Kesko: vente en gros et au détail de produits de grande consommation, essentiellement en Finlande,
- pour ICA: vente en gros et au détail de produits de grande consommation, essentiellement en Suède et en Norvège,
- pour la JV: approvisionnement et vente au détail de produits de grande consommation en Estonie, Lituanie et Lettonie.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M. 3464 — Kesko/ICA/JV, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé Fusions
J-70
B-1049 Bruxelles

(¹) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.